



SECTION DE TOULOUSE

2, rue Saint Jean - 31000 Toulouse 05 62 26 69 19 (répondeur enregistreur)

https://www.facebook.com/LigueDesDroitsDeLHommeToulouse/ https://twitter.com/LDHtoulouse https://www.instagram.com/ldh.toulouse/

RAPPORT D'ACTIVITE 2020



SOMMAIRE

2020, une situation inédite, une année difficile pour les droits et les libertés ... et une section réactive et engagée plus que jamais !

Activités 2020	3
La vie de la section	4
Les adhérents de la section	
Les réunions de section	
Le répondeur	5
Les réseaux sociaux	
COVID19 et confinement Activité de la cellule de veille	6
Radio Mon Païs - Toulouse en Libertés	9
Le travail des groupes	10
GID [Groupe immigration/Discriminations]	
Prison, privation de liberté	11
Groupe « Manifester, un droit fondamental »	12
La LDH en résidence : « Avec la parole des élèves »	
Ecrits pour la Fraternité	15
Groupe droits humains et écologie	16
Dans la cité, avec les partenaires	17
RESF31 (Réseau Education Sans Frontières)	
Collectif du 20 juin	
Collectif Enfance 31	18
Campagne contre le harcèlement sexiste dans les transports	
L'OPP (Observatoire des Pratiques Policières)	19
La coordination toulousaine contre la loi Sécurité Globale	
Toulouse en Libertés : une 10 ^{ème} édition perturbée	21
Calendrier 2020	22

2020, une situation inédite, une année difficile pour les droits et les libertés ... et une section réactive et engagée plus que jamais!

Marquée par une crise sanitaire majeure, un confinement de toute la population, une reprise de l'activité hésitante et anxiogène, l'année 2020 a été difficile. La période a vu l'adoption de mesures d'exception au nom de l'état d'urgence sanitaire. Certaines répondent à une exigence de protection des populations, d'autres sortent de leur cadre et restreignent abusivement les libertés fondamentales tant collectives qu'individuelles.

Alors que la situation inédite à laquelle nous sommes confrontée demande de répondre à l'urgence d'une crise sociale, économique et environnementale, de répondre à des attentes fortes de démocratie et de justice, le gouvernement a fait le choix de la répression, une répression à laquelle s'ajoute un contrôle toujours plus poussé de la population et une restriction forte des libertés.

Après avoir complété un arsenal législatif en matière de pouvoir de crise, ce gouvernement poursuit la multiplication de textes et de régimes attentatoires aux droits et aux libertés. Profitant que les contre-pouvoirs font défaut, il veut nous faire croire que l'adoption de ces normes liberticides sont nécessaires et efficaces. Nous glissons vers un régime de contrôle des libertés et une concentration des pouvoirs d'un état autoritaire. Des limites sont imposées aux médias, à la liberté d'expression et nous assistons à la réduction de l'espace civique par la peur et le renforcement de la surveillance. Cette fuite en avant sécuritaire et répressive menace gravement les principes fondamentaux de notre république. Ce qui se joue est crucial à l'égard de nos droits et de nos libertés

Les mobilisations collectives dans la rue ou sur les réseaux sociaux qui se multiplient sont porteuses d'espoir. Des combats ont été gagnés, poursuivons et ne cédons rien pour que les libertés redeviennent la norme et l'interdit l'exception.

Bousculée dans son organisation traditionnelle et ses formes d'action, la ligue des droits de l'Homme de Toulouse a su innover dans sa capacité à agir.

A l'annonce de l'état d'urgence sanitaire, la Ligue a mis en place une Cellule de veille.

Cette dernière a assuré une vigilance et une interpellation citoyenne sur les effets de cette situation quant au respect de nos droits et de nos libertés sur l'agglomération toulousaine.

Elle a su mobiliser et dénoncer les procédés mis en œuvre contre les droits et les libertés, que ce soit les atteintes abusives de circuler librement, celles attentatoires à la liberté d'expression avec l'interdiction des banderoles et des rassemblements, le traitement inégalitaire et inhumain des personnes en situation de grande précarité et les personnes privées de liberté, détenues ou retenues.

On trouvera plus loin dans le rapport un retour sur cette initiative qui a beaucoup mobilisé le bureau, les militantes et les militants.

A la sortie des textes liberticides comme la loi sécurité globale, précédée du nouveau schéma du maintien de l'ordre et suivie de la loi dite sur le séparatisme et des décrets sur le fichage, une mobilisation massive dans la rue a été présente. Les différentes organisations associatives, syndicales et politiques ont répondu à l'appel et se sont réunies au sein d'une coordination unitaire toulousaine pour dénoncer les dérives sécuritaires et répressives de ces textes. Une mobilisation qu'il convient de maintenir jusqu'au retrait définitif de ces textes.

Durant cette période de nouveaux outils ont été expérimentés. Ils ont permis de maintenir les liens, d'informer, de croiser les analyses et d'agir. Ainsi de nombreuses réunions ont pu se tenir en élargissant le périmètre local interne pour s'ouvrir aux autres sections de la Ligue et aux partenaires. Ces nouveaux outils doivent être consolidés dans leur pratique ce qui demandera des actions de formation auprès des militants que la ligue mettra en place afin que le plus grand nombre puisse s'en saisir. Notre organisation interne devra être interrogée et faire l'objet d'expérimentations. Anticipons le travail mené au niveau national pour répondre aux exigences imposées par la situation présente, soyons innovants autant dans notre fonctionnement interne que sur nos formes d'action. Nous vivons une situation inédite qui nous demande d'y répondre en nous adaptant, en inventant, pour être plus combattif et résistant.

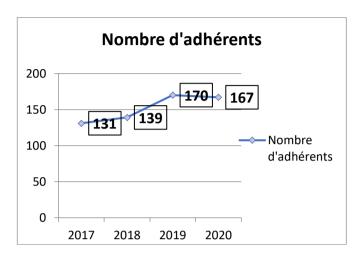
La Ligue des droits de l'Homme continuera d'assurer une mobilisation constante, sous toutes ses formes, traditionnelle et sur les réseaux sociaux, pour défendre une application des valeurs démocratiques, des libertés et le respect des droits fondamentaux. C'est avec plus de libertés et de droits que nous pourrons faire face aux crises présentes.

Pour le bureau, Caroline Mourgues Présidente de la section de Toulouse

ACTIVITES 2020

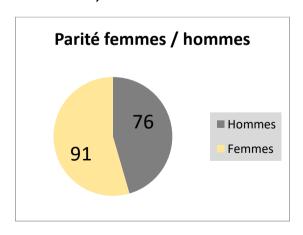
La vie de la section

Les adhérents de la section



	2018	
Départs	Renouvellements	Nouveaux adhérents
24	107	32
	2019	
Départ	Renouvellements	Nouveaux adhérents
13	130	40
	2020	
Départ	Renouvellements	Nouveaux adhérents
45	125	42

Une féminisation de la section (par rapport à l'année dernière) :



Les réunions de section

- 22 janvier 2020 La transformation du modèle social induite par le projet de réforme des retraites : du mutuel à l'individuel ? avec Marie-Laure MORIN, Conseillère à la Cour de Cassation. Directrice de recherche au CNRS
- 26 février 2020 Territoires et Démocratie, avec Laure ORTIZ, professeure agrégée des universités en droit public
- 8 avril 2020 en visioconférence Gestion de la crise au niveau national et européen, avec Michel TUBIANA, président d'honneur de la LDH
- 22 avril 2020 en visioconférence -Surveillance de masse, l'application StopCOVID, avec Maryse ARTIGUELONG, vice présidente de la LDH et FIDH
- 6 mai 2020 en visioconférence -"Individualisme et solidarité dans la gestion de l'épidémie de Covid-19" avec F. BUTERA et "la peur, l'irrationnel et les tentatives d'explications magiques" avec D. WELZER LANG
- 27 mai 2020 en visioconférence "Les usages du numérique à l'ère du confinement : de la surveillance à l'espace public numérique" par Nikos SMYRNAIOS, argumentaire contre StopCovid présenté par Pascal NAKACHE
- 17 juin 2020 en visioconférence « Qui va éponger la dette ? » avec François MORIN, économiste
- 23 septembre 2020 Atelier d'écologie politique Atecopol avec Laure TEULIERES, maîtresse de conférence en histoire contemporaine à l'université Jean Jaurès
- 14 octobre 2020 « Quartiers populaires, quel accès aux droits pour ses habitantes et habitants? Quelles entraves à la citoyenneté sociale et politique? Quels enjeux pour les droits et la démocratie? » avec Salah AMOKRANE, responsable du Tactikollectif – Militant associatif et politique
- 18 novembre 2020 en visioconférence -Présentation générale du texte et débat sur le projet de loi Sécurité Globale avec Arié ALIMI, avocat, membre du Bureau National de la LDH

Le répondeur

La section de Toulouse ne tient pas de permanence. Le répondeur ou les réseaux sociaux permettent de répondre aux sollicitations et d'organiser les accueils et les orientations.

Sur l'année 2020, la section a répondu à une 100aine d'appels via les groupes de travail ou une personne ad hoc selon la demande. La majorité des appels depuis plusieurs années concerne le droit des étrangers. Le groupe Immigration Discrimination a été mobilisé.

54% des appels ont été passés par des hommes, 46% par des femmes.

Les réseaux sociaux

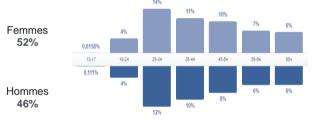
La page Facebook

La communication de la section se décline désormais sur les trois réseaux sociaux : Facebook, Twitter et Instagram.

A partir des mêmes contenus, au sein desquels les communiqués tiennent toujours une place importante (d'autant plus cette année, où les photos d'événements publics se sont faites plus rares), les messages postés peuvent prendre différentes formes et chacun des réseaux a son public et des avantages qui lui sont propres.

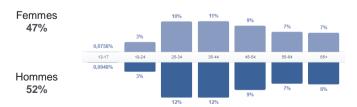


Abonnés à la page



5 571 en France, dont 2 598 à Toulouse

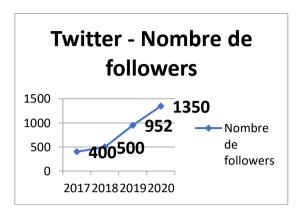
 Personnes touchées (pour qui du contenu de la Page, ou du contenu la concernant, s'est affiché sur l'écran)



28 228 en France, dont 6 918 à Toulouse

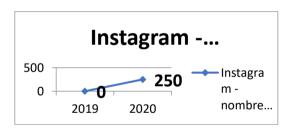
Le compte Twitter

Là où Facebook permet l'organisation (et la coorganisation) d'événements et la mise en ligne de contenus longs, complets et de formes diverses, Twitter touche davantage une population qui recherche une information synthétique et qui peut être rapidement répercutée.



Le compte Instagram

Le compte Instagram LDH Toulouse a été créé début juin 2019. Il est donc tout jeune, mais il apparaît d'ores et déjà qu'il touche un public différent des deux autres réseaux sociaux, avec une représentation importante des 18-34 ans (17%), des 24-34 ans (35%) et des 35-44 ans (17%). C'est aussi une autre façon de communiquer, plus centrée sur l'image, la vidéo, sans liens cliquables.



COVID19 et confinement. Activité de la cellule de veille

Du 17 mars au 11 mai 2020, la France a connu sa première période dite de confinement suite à la grave situation sanitaire provoquée par la pandémie du COVID19. Dès le début de cette période, la section de la LDH de Toulouse a décidé de mettre en place une « cellule de veille ».

En effet, tel qu'il était dit dans le communiqué de mise en place, les obligations imposées aux citoyens par le confinement impliquaient une restriction des libertés qui, si elle était dans ses principes soutenable compte tenu de l'urgence sanitaire, ne devait en rien être l'occasion d'une mise sous cloche des droits fondamentaux de tous et plus particulièrement des plus fragiles.

Dans une période propice par son caractère anxiogène à des interventions autoritaires des services de l'état, il s'agissait de veiller au respect d'un l'état de droit déjà particulièrement malmené ces derniers temps.

La cellule de veille en a appelé à la collecte d'informations de personnes, associations et services pouvant être témoins « de toutes situations porteuses d'atteintes aux libertés démocratiques ainsi qu'au droit à la santé¹ ».

Cette collecte aura été, hélas conformément à nos craintes, particulièrement fournie. Ce qui a amené la cellule de veille à plusieurs interpellations des pouvoirs publics effectuées sous forme de communiqués et lettre ouverte sur de nombreux registres ci-dessous détaillés.

Au sujet des personnes détenues et retenues

Dés le 27 mars, Le communiqué n°1 demandait « la fermeture immédiate des centres de rétention administrative, la suspension de l'exécution de toutes les mesures de reconduite à la frontière, la remise en liberté de toutes les personnes dont la détention n'est pas strictement nécessaire et la mise en œuvre de toutes les mesures de nature à assurer la santé des personnels de l'administration pénitentiaire et des personnes qui demeureront détenues » ceci suite aux informations quant à une « flambée de la maladie et au nombre croissant de décès déjà signalés dans les prisons et d'autres centres dans de plus en plus de pays² ».

Une demande de remise en liberté urgente qui aura été renouvelée le 10 avril dans le communiqué n° 3 : «La crise sanitaire actuelle aggrave considérablement la condition des personnes détenues, puisque cellesci ne peuvent plus recevoir aucune visite mais, de surcroît, ne peuvent plus pratiquer les activités de travail, de formation, de sport ou de détente qui leur sont habituellement permises et se trouvent en

conséquence généralement confinées 22 à 23 heures par jour dans des cellules de 9 m² souvent occupées à deux ou trois personnes. Cette situation proprement inhumaine, rend impossible le respect des normes sanitaires et est génératrice de tensions extrêmes qui pourraient aboutir à des explosions de colère avec des conséquences graves. Elle ne peut que conforter la nécessité de remettre en liberté toutes les personnes dont la détention n'est pas strictement nécessaire comme l'invitation faite aux juges de ne prononcer aucune peine d'emprisonnement ferme en dehors de ces circonstances de nécessité absolue... »
Appel qui n'a pas été entendu.



Au sujet des verbalisations abusives

Durant la première semaine de confinement, de nombreuses personnes sans domicile ont fait l'objet de verbalisations au motif de leur seule présence dans la rue dans une mise en abîme ubuesque. Ceci alors même que la Veille Sociale, service chargée de l'hébergement des précaires, croulait, plus que jamais sans solutions, devant les demandes de mise à l'abri. Le communiqué n° 2 formulait ainsi dés le 31 mars :

« La cellule de veille de la Ligue des droits de l'Homme invite les pouvoirs publics (maires et direction de la police nationale) à donner toutes instructions aux agents pour mettre fin à ces verbalisations absurdes et à créer une cellule de crise en partenariat avec tous les acteurs du monde associatif qui connaissent au mieux ces problématiques, pour apporter à ces situations dramatiques des solutions dignes et adaptées. »

7

 $^{^{\}rm 2}$ Michelle Bachelet, Haute commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.



Si ce type de verbalisation abusive a globalement cessé en fin de première semaine (suite à une directive ministérielle), d'autres types de verbalisations abusives réapparaitront occasionnant une nouvelle et importante mise au point dans le communiqué n°3 : « La Ligue des droits de l'homme a été informée d'un certain nombre de situations dans lesquelles les conditions de verbalisation par les agents de police pour défaut de confinement ont paru contraire au dispositif légal. Elle rappelle en conséquence, notamment :

- que nul ne peut être verbalisé pour avoir pris plus d'une heure à faire ses courses, cette durée ne valant que pour l'activité physique, les promenades et les sorties d'animaux.
- que les agents ne sont pas autorisés à contester le caractère « de première nécessité » des achats effectués, dès lors qu'ils sont réalisés dans un commerce autorisé à ouvrir,
- que les agents ne sont pas habilités à demander la raison d'un rendez-vous médical, le secret médical leur étant opposable,
- qu'ils ne peuvent pas davantage fouiller votre sac mais peuvent seulement vous demander de le présenter ouvert.
- qu'ils ne peuvent pas demander le paiement d'une amende sur place, le procès-verbal de contravention étant envoyé par la voie postale,
- qu'il ne faut pas oublier le cas échéant d'adresser une contestation dans le délai légal qui est actuellement de 90 jours par lettre recommandée avec accusé de réception (en se rendant éventuellement sur le site internet de la Poste) et en essayant dans la mesure du possible de faire établir des témoignages et de conserver les preuves des circonstances (tickets d'achat, certificat médical et autres).

De même, elle invite tous les citoyens qui auraient été victimes ou témoins d'agissements contraires aux droits et libertés à les lui signaler sur l'adresse mail suivante : ldh.toulouse@gmail.com ».

Au sujet de la mise à l'abri et de la satisfaction des besoins primaires des personnes en situation de grande précarité La question de la mise à l'abri sanitaire et sociale de la population à la rue, en squat ou en bidonville, restera posée tout au long du confinement de façon extrêmement problématique, ceci amenant la cellule de veille à une extrême vigilance et à des interventions multiples, en lien avec les associations et services accompagnant les plus précaires comme nous allons le voir ci-après.

Des constats atterrants ont été faits.

Les actions des pouvoirs publics en matière de logement d'urgence sont restées tout du long largement en dessous des besoins. Des fausses solutions contreproductives (un gymnase sans possibilité d'isolement individuel dans lequel le COVID a proliféré provoquant sa fermeture) jusqu'à l'ouverture tardive et au compte-goutte, sous la pression forte des associations dont la LDH, de places d'hôtels, il aura manqué des lits par centaines.

De plus, la fermeture des points d'eau, des sanisettes, celle des associations d'aide alimentaire a plongé ces populations dans une situation réellement dramatique. La faim, la soif et le manque d'hygiène basique a amené plusieurs associations à organiser des points de collectes solidaires réduisant les manques des pouvoirs publics tout en produisant divers appels alarmants jusqu'à mettre les pouvoirs publics en référé³ (tristement rejeté par le Tribunal administratif).



De son côté, la LDH, par sa cellule de veille, en lien constant avec ces associations de défense des précaires, a vivement interpellé les pouvoirs publics dans son troisième communiqué du 10 avril renouvelant sa demande d'instauration d'une cellule de crise ainsi formulée «Si urgence sanitaire il y a, le devoir [des] pouvoirs publics consiste à assurer d'urgence les droits fondamentaux de tout citoyen en matière d'hygiène, de mise à l'abri, d'alimentation en engageant les moyens nécessaires à cet effet. Nous renouvelons notre appel à la constitution impérative d'une cellule de crise rassemblant acteurs associatifs et pouvoirs publics afin de traiter l'urgence qu'impose la situation. »

Puis à nouveau le 21 avril par un insistant communiqué-lettre ouverte : « Nous demandons la mise en place d'une initiative regroupant l'ensemble

LDH Toulouse – Rapport d'activités 2020

³ https://www.lacimade.org/letat-la-metropole-et-la-mairie-de-toulouse-devant-le-juge-administratif-de-toulouse/

des pouvoirs publics présents sur le territoire toulousain, mettant en œuvre des mesures de solidarité urgentes ouverte aux acteurs de la société civile engagés auprès des habitantes et habitants dans la détresse.

La section toulousaine de la Ligue des Droits de l'Homme, s'associe aux organisations de solidarité intervenant auprès des populations précaires et démunies qui souhaitent l'organisation sans délai de cette cellule de crise. Elle est prête à être partie prenante d'une telle initiative en y jouant activement son rôle de défense des droits et de promotion de la citoyenneté. »

Cette demande aura enfin obtenu deux suites intéressantes.

L'une datée du 27 avril de Monsieur le Préfet Etienne Guyot présentant les dispositifs de prise en charge des plus démunis en synergie constante avec les associations dites « caritatives » (sic). Un courrier dans lequel sont avancés la distribution de colis alimentaires par l'état aux plus démunis et « la recherche systématique et la mise en place de solutions communes en matière d'hébergement⁴ ». Sans précisions.

L'autre de Monsieur le Maire de Toulouse, Jean Luc Moudenc, longue de 5 pages - étrangement datée du 25 juin soit 6 semaines après la fin du confinement et 3 jours avant un crucial deuxième tour des élections municipales - lettre dans laquelle sont énumérées les mesures diverses entreprises par les services municipaux auprès des plus démunis.

De ces deux lettres nous retiendrons les mesures non négligeables certes, mais sans référence au rapport de force qu'ont dû maintenir tout du long les associations diverses dont la LDH, sans référence à la lenteur des mises en œuvres, sans référence à la hauteur des besoins réels toujours sous-évalués systémiquement et toujours en vigueur à ce jour.

Au sujet des libertés

Le 21 avril, dans l'élan de protestations qui a fleuri certains pas de portes toulousains au sujet des défaillances du système hospitalier, une banderole sur laquelle était écrit « *Macronavirus*, à quand la fin ? » valait à son initiatrice une visite de la police puis une mise en garde à vue au motif de « outrage à personne dépositaire de l'autorité publique ». Suite à la protestation de nombre de citoyens ayant reproduit ce message sur leur pas de porte, une nouvelle intervention policière est venue imposer à l'un d'entre eux (par « coïncidence » membre de l'Observatoire des Pratiques Policières), son retrait sous menace de garde à vue. Devant cette intolérable atteinte à la liberté d'expression, la LDH a réagi de la sorte :

- Organisation d'une visioconférence à laquelle ont participé nombre d'organisations

- politiques et citoyennes et dont la presse a abondamment rendu compte⁵.
- Interpellation du Procureur de la république dans laquelle l'absurdité juridique comme l'atteinte aux libertés étaient soulignées, procureur auquel était demandé « instamment de donner toutes instructions aux services de police de Toulouse [afin] de cesser ces tentatives d'intimidation, inacceptables dans une démocratie. »



Ce à quoi, le procureur de la république a répondu favorablement amenant la LDH au communiqué final suivant :

« Par une lettre du 6 mai 2020, le Procureur de la République de Toulouse a informé la ligue des droits de l'homme de ce que le dossier des personnes placées en garde à vue ou contrôlées par la police pour avoir affiché des banderoles portant la mention « Macronavirus : à quand la fin ? » était clôturé et ne donnerait lieu à aucune suite.

La ligue des droits de l'homme, qui avait manifesté sa grave inquiétude dans cette affaire, ne peut que s'en féliciter.

Elle demeurera néanmoins extrêmement vigilante à l'égard de toute forme d'atteinte à la liberté d'expression, le libre débat et les polémiques étant constitutifs de l'un des fondements de toute société démocratique⁶. »

En résumé

Par une vigilance et des interventions constantes à l'adresse des pouvoirs publics, la cellule de veille a accompli en lien avec les acteurs sociaux, les missions qu'elle s'était fixée lors de sa création. Constater les atteintes aux droits fondamentaux qui se sont avérées nombreuses à cette occasion donnant un triste instantané de l'état de notre démocratie : droit à la liberté d'expression d'opinions politiques, droit à

https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-banderoles-macronavirus-une-atteinte-la-liberte-dexpression-selon-ldh_33404670.html

 $^{^4}$ Lettre de Monsieur le Préfet Etienne Guyot – 27 avril 2020 $^5\mbox{Pour}$ exemple :

⁶ Communiqué du 11 mai 2020

la liberté de circulation dans le cadre des contraintes respectées, droit à être à l'abri de verbalisations abusives, droit à la dignité et à la protection dans les situations carcérales et de rétention, droit à la libération pour raison impérieuse, droits fondamentaux aux besoins primaires soit droits à la mise à l'abri sanitaire, sociale, droit à la nourriture, à l'eau, à l'hygiène...

Constater et dénoncer, interpeller les pouvoirs publics, s'engager au côté des acteurs sociaux dans des mobilisations nécessaires et adaptées.

Durant le mois de juin, quelques semaines après la levée du confinement, devant la « normalisation de la vie quotidienne », la cellule de veille a pris la décision de suspendre son activité.

Aujourd'hui de nouvelles mesures exceptionnelles sont prise. Nous ne savons pas ce qu'il pourrait en être en termes de nouvelle occasion de restrictions des libertés, de mise à mal des droits fondamentaux des citoyens, les plus fragiles d'entre eux au premier rang. C'est pourquoi la cellule de veille a décidé de se réactiver ce 02 novembre 2020 pour reprendre son travail de vigilance toujours en lien avec les acteurs sociaux.

Radio Mon Païs - Toulouse en Libertés

Notre section est partenaire de Radio Mon Païs, qui nous offre une fenêtre d'expression, et des rediffusions de ce rendez-vous. Nous avons réalisé 5 émissions en 2020 : en février, mars, juin, octobre et novembre. Vous pouvez retrouver ces émissions sur le site de Radio Mon Païs :

https://radiomonpais.fr/vos-emissions/toulouse-en-liberte-la-lique-des-droits-de-l-homme.html



TOULOUSE EN LIBERTES

Chaque émission est organisée de la même manière :

- Une partie « Actualités des Droits de l'Homme » pour aborder des points en France ou dans le reste du monde,
- Un « Focus » pour développer une actualité particulière plus en longueur,
- Un « Dossier », pour donner la parole à des acteurs de terrain sur une problématique particulière,
- Le moment culture, pour présenter des livres principalement, mais pas uniquement,
- L'agenda militant, pour présenter les actions de la section et d'autres associations dans le mois à venir.

Nos objectifs sont :

- De pérenniser ce rendez-vous, et autant que possible intervenir chaque mois ;
- De parler des actions de la Ligue au plus grand nombre.

Si l'expérience vous tente, si vous voulez nous proposer une thématique, n'hésitez pas, écrivez-nous!

Le travail des groupes

GID [Groupe immigration/Discriminations]

Le groupe GID (Groupe Immigration Discrimination) a continué son travail de « veille active » sur les questions liées aux migrations.

Permanence et accompagnement de migrant-e-s dans leurs démarches administratives, notamment à la préfecture.

Nous avons reçu 40 personnes avec interruption des visites pendant les deux périodes de confinement et 6 semaines pendant les vacances d'été. : 9 femmes et 31 hommes, 12 du Sénégal, 9 de Guinée, 7 d'Algérie, 2 de Cote d'Ivoire, 2 du Cameroun, 2 du Maroc et 1 du Congo, de Djibouti, du Mali, de Libye, du Nigéria et des Comores.

- 2 pour des refus d'équivalence de permis de conduire
- Nous avons rempli 6 dossiers d'AES (admission exceptionnelle au séjour).
- Nous avons orienté 8 personnes vers des avocats spécialisés.
- 6 vers la « CGT Migrants »
- Nous en avons orienté 1 vers RESF
- 6 avaient des OQTF en cours et beaucoup d'autres des OQTF périmées
- 7 dossiers ont abouti à une régularisation dont 3 salariés et 4 AES

Au moins 6 étaient des refus de demande d'asile.

Nous n'avons pas fait le compte des « dublinés » mais il semble qu'une bonne moitié faisait partie de cette catégorie.

Quelques remarques:

- C'est la première année que nous avons eu beaucoup de rappel pour des visites multiples avec la même personne.
- Les contacts avec la préfecture ont été moins difficiles grâce à une écoute qui n'existait pas auparavant.
- La préfecture et l'OFII mettent quasi systématiquement en doute l'authenticité des papiers administratifs qui viennent de pays d'Afrique noire ce qui bloque les demandes de titre
- IMPORTANT : le statut des étudiants s'est beaucoup durci ; il semble que les présidents d'université n'accordent plus aucune inscription aux jeunes migrants sans titre de séjour. Jusqu'à l'année dernière nous arrivions à en inscrire quelques un-es. Il y a là une discrimination flagrante. Une action locale ou nationale sur ce sujet est à mettre en place : interroger les syndicats d'étudiants, les professeurs les présidents d'université, le siège de la LDH à Paris pour savoir si c'est local...

Les Roms et les gens du voyage

- Action menée pour améliorer les conditions de vie d'un groupe de gens du voyage, il est à déplorer que la sollicitation par courrier est restée sans réponse.
- Déplacement avec MDM (Médecins du Monde) sur un camp de Roms, rue Gironis à Toulouse, pour faire le point sur les OQTF et avis d'expulsion du camp. A la demande de MDM, nous serons l'interlocuteur principal avec l'avocat pour le suivi administratif de ce dossier.
- Suivi d'un dossier de demande d'état civil d'une personne adulte issue de la communauté Roms qui a été adoptée à sa naissance par la communauté des GDV sans déclaration auprès des autorités compétentes.



Animation avec d'autres partenaires des EGM 31 (Etats Généraux des Migrations) qui coordonne au niveau local les actions liées aux migrant-e-s, réfugiée-s

Liens avec la Coordination régionale Occitanie des EGM et autres associations (à savoir que des migrante-s de l'est de la région (Nimes, Ales...) sont souvent appelé-e-s à venir à la préfecture de Toulouse.



Rappel : le Collectif EGMToulouse est composé de près de 40 associations, syndicat et collectifs (les partis ne sont pas invités)

Les EGM Toulouse et Haute Garonne sont soutenus par : ACAT 31, Act-ups31, Amnesty International, ATD quart monde Occitanie, la Case de Santé, la Cimade, le Cercle des Voisins de Cornebarrieu, Collectif étrangers malade 31, Collectif Cugnaux Sans papier, Collectif sans papiers Tournefeuille, la Confédération des familles31, le D.A.L. 31, la CGT31, le DAL 31, Emmaüs31, la F.S.U. 31, la LDH 31, Médecins du Monde, le Mouvement pour la Paix31, RESF31, le RETSER, le Secours Catholique, CCFD-Terre Solidaire31, Le Syndicat des avocats de France, Grisélidis, Fondation Copernic, Université Populaire de Toulouse, le CRAN, SOS MEDITERRANEE, ATTAC, TO7, MRAP 31, les Petits Frères des Pauvres, TEC31, Saveur d'exil

Participation et animation des Observatoires citoyens liés aux migrations (accueil préfecture et OFII (Office Français Immigration et Intégration)

Liens utiles

• Collectif EGMToulouse

Liste d'information : egmtoulouse@gmail.com

Site: https://www.egm31.org/site/

(Abonnez-vous à la liste de diffusion en envoyant un mail pour recevoir les informations locales et nationales)

Nos rapports sur l'accueil des étranger-e-s à Toulouse :

- 2017: « Les principes républicains bafoués par la préfecture de Toulouse, Une maltraitance institutionnalisée, Rapport de l'Observatoire de l'accueil des étranger-e-s à la préfecture de Toulouse, Toulouse, Université Toulouse Jean-Jaurès (Le Mirail), Ligue des droits de l'Homme, Lisst-Cers (Cnrs). https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01495488
- 2019: hal-02377141, v1 Daniel Welzer-Lang, Monique Langevine. Violation des droits et maltraitance: Rapport de l'OFII de Toulouse. [Rapport de recherche] Lisst-cers Cnrs, Ligue des droits de l'Homme,; Etats Généraux des Migrations. 2019. (hal-02377141) 2019-11-23

Le rapport : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02377141 Le film : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02377636v1

Prisons, privation de liberté

Créé en 2006, le groupe Prison mène une réflexion sur le rôle de la prison dans nos sociétés, dénonce les conditions carcérales, interroge les pratiques des acteurs qui travaillent dans et autour de la prison et s'appuie sur les expériences des personnes détenues afin que les droits et les libertés soient respectés.

Les rencontres et les actions sur l'année 2020

Le groupe Prison s'est mobilisé contre le projet de construction d'une 3ème prison à Muret. Cette mobilisation a été initiée sur l'année 2019, où les membres du groupe Prison ont participé aux réunions de concertation et ont interrogé l'administration pénitentiaire sur le projet en cours.

Des actions auprès de la population ont été menées au début de l'année 2020 :

une réunion publique pour informer et mobiliser contre le projet de construction, suivie d'actions de tractage auprès des citoyennes et des citoyens ;

des interpellations et des rencontres avec des candidats aux élections municipales de Muret sur le projet de construction



Faut-il une 3ème prison dans le Muretain?

Est-ce la demande de la population ?

De la municipalité ?

Des candidats aux élections municipales ?

Nous vous proposons de réfléchir ensemble, suite à la récente condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme, à propos de la situation catastrophique du système pénitencier dans notre pays.

(v. communiqué au dos)

La mise en place des mesures sanitaires avec le confinement a suspendu les actions programmées, dont cette mobilisation.

Durant cette période, la Ligue a interpellé l'administration pénitentiaire ainsi que les juridictions sur les mesures d'urgence à appliquer au regard de la situation sanitaire, dans une lettre ouverte.

La cellule de veille a pris le relai et a suivi la situation dans les prisons en dénonçant la situation dramatique et de non droits au sein des établissements pénitentiaires.

Le groupe a répondu aux appels téléphoniques pour orienter et conseiller des familles inquiètes pour leurs proches. Les prisons, lieux clos, ont été coupées de tout contact avec l'extérieur durant la 1ère vague épidémique, laissant les personnes incarcérées jetées dans un état d'angoisse insupportable, par défaut de moyens de prévention.

Courant octobre 2020, une rencontre avec l'OIP et les partenaires locaux s'est tenue.

Cette rencontre a permis un échange sur les actualités locales, plus spécifiquement sur :

Les conditions de détention dans les prisons, les mesures sanitaires au sein des établissements et le contentieux administratif pour le droit aux détenus d'avoir un masque

Les problématiques particulières rencontrées par les personnes étrangères au cours d'une incarcération et la situation des mineurs au sein de l'EPM de Lavaur Un recueil de témoignages sur le quartier femmes de la maison d'arrêt de Seysses

Emission Radio Toulouse en Libertés sur radio Mon Païs du 10 novembre 2020 sur la situation carcérale en temps de COVID avec les avocat-es à l'origine du contentieux pour la mise à disposition de masques pour les personnes détenues.

Lien :

https://www.radiomonpais.fr/vos-emissions/toulouse-en-liberte-la-ligue-des-droits-de-l-homme/2451-toulouse-en-libertes-novembre-2020.html?fbclid=lwAR0PNm6GX72yz-4QDKFpWiGJ3f4_0fbrSdVV9wy0UJ5RTf1XG8IQmJ3e4Vc

Perspectives 2021

Lors du premier confinement, les libérations anticipées de certaines personnes en fin de peine et la forte réduction de l'activité des tribunaux a permis une baisse inédite du nombre de personnes détenues dans les prisons françaises.

Depuis, 62 260 personnes sont détenues en novembre, avec un taux d'occupation pour Toulouse Seysses de 157%.

Bien que le pays soit à nouveau touché par une reprise de l'épidémie, que les clusters se multiplient dans les prisons, le nombre de personnes détenues ne cesse d'augmenter.

La Cour européenenne a condamné la France par deux fois cette année sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires et malgré cela, les mesures en urgence nécessaires afin de ne pas renouer avec la surpopulation des prisons n'ont pas été prises.

Le groupe poursuivra ses actions afin de sortir de cette situation intenable et que soit mis en œuvre des solutions permettant d'endiguer de manière pérenne la surpopulation carcérale.

Le combat doit continuer!

Groupe « Manifester, un droit fondamental »

Le groupe LDH « Manifester, un droit fondamental », s'est constitué en octobre dernier, suite à la publication du Schéma directeur de la police. La

proposition de loi sécurité globale, puis son adoption par le parlement nous ont conduit à élargir notre action d'alerte et d'information avec plusieurs outils : des tracts, pour les uns très circonstanciés, pour d'autres plus argumentés, et des panneaux qui déclinent les atteintes préjudiciables aux libertés publiques.



Nous sommes reconnaissables à nos gilets blancs. Pour être plus visibles encore, nous appelons des militants de la LDH à nous rejoindre, sachant que nos règles de fonctionnement en manifestation visent à assurer au mieux la sécurité des membres du groupe.

La LDH en résidence : « Avec la parole des élèves »

Année scolaire 2019-2020

- 2000 élèves rencontrés
- 74 classes dans 10 établissements, de la 6ème à la Terminale
- Expérimentations avec le Ministère de la Justice
- 10 intervenants bénévoles de la LDH

10 COLLEGES - 69 classes - 2000 élèves		
NICOLAS VAUQUELIN	Toulouse	9 classes de 6ème
GERMAINE TILLION	Aussonne	7 classes de 4ème
PIERRE ET MARIE CURIE	Le fousseret	5 classes de 8ème
JOLIMONT	Annulé CO	VID
JOLIMONT	Toulouse 4 classes de	
JEAN PIERRE VERNANT	Toulouse	6 classes de 4ème

SIMONE VEIL	Saint jory 10 classe	
	Annulé CO	VID
PONTS JUMEAUX	Toulouse	3 classes de 3°. 3 classes de 5°
FORAIN FRANCOIS VERDIER	Leguevin	1 classe de 3°
FORAIN FRANCOIS VERDIER	Leguevin	6 classes de 6°

2 LYCEES - 29) classes - 90	00 élèves
VICTOR HUGO	Colomiers	17 classes
L'OUSTAL	Montastruc la Conseillère	12 classes

Depuis 2013, mais surtout depuis « Charlie » en janvier 2015 et les attentats qui ont suivi, puis plus récemment à partir de la modification des programmes des établissements scolaires, les rencontres se sont intensifiées. Les militants de la Ligue des Droits de l'Homme des sections de Haute-Garonne ont rencontré plus de 450 classes dans la région, pour évoquer les valeurs de la République. Nos interventions vont du Cours moyen de l'école élémentaire aux classes de terminales de lycée.



La dernière séance au collège Stendhal

Au cours de l'année scolaire passée, nous avons rencontré près de 2200 élèves dans 74 classes pour des interventions d'au moins deux heures chacune. Une école, 10 collèges pour 55 classes de la 6ème à la 3ème et 2 lycées d'enseignement général et professionnel pour 19 classes de la seconde à la

terminale. Et ceci avant le confinement qui nous a privé d'interventions dans 2 Collèges et une école primaire prévues

L'évaluation

Les années passées, nous avons demandé à l'équipe pédagogique de faire remplir par chaque élève une fiche d'évaluation quelques jours après la séance. La fiche est, bien sûr, anonyme, les élèves la remplissent et la rendent au professeur principal, qui peut en prendre connaissance et l'exploiter avant de nous confier l'ensemble pour traitement.

L'exploitation que nous en faisions était statistique, il nous permettait de mesurer ce que les élèves avaient ressenti lors de nos séances ; mais il était aussi qualitatif, nous en avons relevé les propos les plus significatifs. C'était cependant un très lourd investissement en temps, que de traiter toutes ces données. Depuis trois ans elles convergeaient en résultats. Nous réfléchissons donc à un recueil de données plus simple, pour mesurer l'impact de nos passages dans les classes.

Avec le ministère de la Justice à Saint-Gaudens

Nous sommes confrontés à une population bien différente de celle du milieu scolaire! Deux interventions cette année à nouveau auprès d'adultes « condamnés » par le Tribunal à suivre un stage (payant pour eux) de citoyenneté. Nous organisons ces stages en partenariat avec l'association locale de prévention.

Les membres des deux groupes avec lesquels nous avons travaillé, étaient âgés de 20 à 60 ans,, beaucoup « cabossés » par la vie et toujours dans une grande confusion de repères sociétaux. La méthode de « la LDH en résidence » donne là aussi de très bons résultats, d'après l'avis du public rencontré. Après un premier temps méfiant, voire acerbe, la parole se libère et l'on arrive rapidement à des échanges fructueux, même s'ils sont souvent riches en contradictions.

C'est également l'occasion d'une (modeste) rentrée d'argent.

• Du renfort avec nos deux « services civique »

Depuis le milieu du mois d'Octobre 2019 jusqu'au 15 Juin 2020, Suzanne nous a rejoints à la LDH en statut « service civique » pour s'investir dans le dispositif « la LDH en Résidence » . Chloé n'a commencé son service civique que le 15 Décembre, trop occupée avant par ses études

Voilà qui renforce notre capacité d'intervention et nous permet de mieux répondre aux objectifs que nous nous fixons.

L'aide précieuse des collectivités territoriales

Le Conseil Départemental de la Haute Garonne nous apporte une aide substantielle, avec le « Parcours Laïque et Citoyen » Cette année nous avons malheureusement omis d'en faire la demande en temps voulu, malheureusement car cette aide nous permet de nous doter des outils de communication dont nous avons besoin pour aller à la rencontre des jeunes et de rembourser les frais de déplacements des militants. Malgré tout, les Collèges nous ont renouvelé leur confiance et ont fait appel à nous malgré les difficultés sanitaires actuelles.

 Une politique de communication plus efficace



Grâce à ces aides, nous pouvons développer une politique de communication qui rend notre travail auprès des jeunes plus efficace. Jean Benoît Meybeck, dessinateur graphiste, auteur de BD, est ainsi régulièrement appelé à mettre son talent au service de « la LDH en résidence » il a mis en forme

le blog, avec une double cible : les élèves et leur encadrement dans les établissements que nous rencontrons et les militants dont nous avons tant besoin. Il a dessiné beaucoup pour nous.

Nous disposons aujourd'hui de douze « kakemonos », mot savant qui désigne des enrouleurs, qui, déployés, offrent une surface de 200 X 80 cm illustrant les thèmes que nous « portons » auprès des jeunes : Vivre ensemble, Discrimination, Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité, Démocratie, Violence faite aux femmes, Tolérance, Sécurité, Nouvelles technologie, Sexisme.



Huit d'entre eux sont reproduits sous forme de marque pages, au verso est cité un article de la déclaration universelle des Droits de l'Homme en rapport avec le dessin, suivi de la « manière » dont il est appliqué en France et dans le monde

En bas de page figurent les coordonnées pour nous contacter.

C'est l'application d'une proposition pertinente d'un groupe d'étudiantes de l'IUT de communication, cher à notre camarade Pascal Marchand.

Bien sûr ces outils de communication ne sont pas réservés à « LDH en résidence » ils ont déjà fait leur preuve pour organiser des espaces de présence auprès du public : marchés, expositions, conférences, forum....

Un investissement militant majeur!

Toutes les phases de nos interventions cumulées : prises de contact, réunions préparatoires et déroulé des interventions, cela a représenté au cours de la dernière année scolaire un investissement de **près de 1000 heures**, sans compter les temps de déplacement. Nous sommes à chaque séance, au moins 2 militants présents avec au moins 1 service civique, il est impossible de s'aventurer seul(e) dans ce dispositif qui réclame un travail très collectif.

Merci à ceux qui ont choisi dans la LDH, de donner ainsi de leur temps. Le dispositif « recrute » les volontaires. Pour cela il suffit de se faire inscrire sur la liste de diffusion de la « lettre » que nous publions régulièrement, les lieux, dates et heures des interventions y sont précisées.

On peut venir « pour voir » avant de s'y essayer, c'est passionnant!

• Il n'y a pas un seul mode d'intervention auprès du public scolaire

Chaque militant est bien libre d'inventer la formule qui lui convient! Ce qui nous semble impératif en revanche, c'est de rendre les élèves actifs et conscients qu'ils ont un rôle à jouer demain dans la société. Mais lorsqu'ils arrivent avec nous à une telle conclusion:

« Il n'y a pas de fatalité, là où je vis, là où j'étudie, avec les autres, je peux faire changer le cours des choses; mais pour cela il faut d'abord écouter l'autre et le comprendre. »

Nous considérons que l'objectif est atteint, même si nous avons bien conscience de ne pas agir dans la « science exacte » mais dans le domaine éducatif où l'on sait que l'on sème, mais l'on n'est jamais sûr de la qualité de la récolte.

Ecrits pour la Fraternité

Créé en 1991, le concours « Poèmes et lettres pour la fraternité », renommé en 2005 « Écrits pour la Fraternité », s'adresse aux classes de grande section de maternelle, de primaire, de collège, de lycée, d'établissement spécialisé mais aussi aux centres de loisirs et aux individuels.

Les œuvres, textes (en prose ou en vers, scènes de théâtre, textes de chanson), vidéos, audios, œuvres plastiques et graphiques et combinaisons de différentes formes d'expression, sont classées et primées selon sept catégories :

- Grande section de maternelle, CP, CE1
- CE2, CM1, CM2
- 6ème, 5ème
- · 4^{ème}. 3^{ème}
- Lycées et formations professionnelle
- Classes et établissements spécialisés : IME-IMPRO-EREA-ITEP
- Structures complémentaires de l'éducation nationale : centre de loisirs, conseil municipal de jeunes, etc.

Chaque section envoie les deux meilleures œuvres individuelles et les deux meilleures œuvres collectives de chaque catégorie au siège de la LDH où se réunit un jury national.

Dans chaque catégorie, les œuvres individuelles et collectives sont primées séparément.

La remise des prix a lieu à Paris au mois de juin. Le thème du concours 2019-2020 concernait la liberté avec cette phrase de Thucydide : « Il faut choisir : se reposer ou être libre »

Suite à la crise sanitaire, des classes ont abandonné le concours, le jury ne s'est pas réuni, la remise des prix n'a pas eu lieu.

A Toulouse, une classe de sixième du lycée Toulouse-Lautrec encadrée par son professeur de français a participé avec un texte collectif et des textes individuels. Une de ces œuvres a été envoyée à la responsable nationale du concours. Nous n'avons pas pu rencontrer cette classe mais lui avons donné des cadeaux, places pour la Cité de l'Espace et livres, envoyés par la responsable.



On continue. Pour le concours 2020-2021, le thème est : Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.

Groupe droits humains et écologie

A la LDH à Toulouse, nous avons souvent pensé à créer une commission droits humains et écologie. De fait, nous avons travaillé au rapport de la commission d'enquête sur la mort de Rémi Fraisse à Sivens. Nous avons déjà organisé des réunions de section sur cette thématique avec Serge Planton sur le réchauffement climatique et Laure Teulières sur l'ATECOPOL. Nous sommes aussi partenaires d'Aternatiba. Récemment, le 10 octobre nous avons participé à une formation organisée par la LDH régionale dont la thématique était autour de Ecologie, de la Justice et Droits fondamentaux.

Anne Gaudron a introduit la thématique sur l'état des lieux environnemental. Julien Bétaille⁷, est intervenu sur le droit d'accès à la justice en matière d'environnement.

Lutter contre les atteintes à l'environnement, préserver l'eau, l'air, l'exploitation des ressources

Notre environnement, comme milieu et espace que les personnes habitent a été modifié de façon significative avec la crise écologique (catastrophe naturelles, pollution, crise écologique, migrations climatiques, passoire thermique...)° Il peut s'agir de l'environnement familial, professionnel, de territoire mais aussi de l'environnement biotique et abiotique, ce que définit l'écologie. L'étymologie du mot précise ⁸« Science qui étudie les milieux où vivent et se reproduisent les êtres vivants ainsi que le rapport de ces êtres avec le milieu. »

Au niveau des faits :

Dans le rapport du GIEC, Serge Planton⁹ nous explique qu'un réchauffement de 2°C provoquerait un durcissement extrême des conditions de vie sur toute la planète et qu'un réchauffement de 4°C entraînerait des réactions en chaîne incontrôlables qui pourraient rendre la terre inhabitable. De sommet en sommet, il devient chaque année plus improbable que nous parvenions à rester sous la barre des 2°C. Une situation alarmante, d'autant que l'objectif de limiter le réchauffement sous les + 1,5°C est désormais hors d'atteinte, à moins de diminuer les émissions

⁷ Julien BATAILLE est maitre de conférence en droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole, spécialisé sur le droit de l'environnement. Directeur de publication de « Le droit d'accès à la justice en matière d'environnement mondiales de 7,6% par an, alors qu'elles ont augmenté de 1,5 % par an au cours des dix dernières années.

Quel est le problème au niveau global ?

La dégradation des écosystèmes terrestres et marins problème environnemental. économique et aussi social. Il s'agit d'un problème qui entraîne des répercussions sur tous les êtres vivants et la survie sur la planète. C'est un problème macro social. Il devient urgent de remettre en guestion tant les modes de production que de consommation, les choix énergétiques, industriels économiques ou politiques pour aborder la question de leur impact sur la planète et ses occupants. À travers le monde, de plus en plus de personnes et de communautés se mobilisent collectivement contre des sociales, écologiques et économiques, luttant contre des projets miniers, l'exploration et l'exploitation des gaz ou de pétrole de schiste, la destruction d'écosystèmes, la construction de mégaprojets tels que des aéroports, des barrages hydroélectriques, la création ou l'expansion de zones commerciales. 10 Joan Marinez-Allier, professeur émérite d'économie et chercheur à LICTA attribue ces injustices aux capitalisme conséquences du sauvage. dégradation de l'environnement et l'accroissement de la production des déchets sont généralement concentrés dans les régions où habitent les communautés les plus pauvres et/ou minoritaires. L'extraction massive des ressources naturelles des populations les moins puissantes et les plus désavantagées est réalisée aux bénéfices des plus privilégiés.

Les droits fondamentaux sont menacés. Nous pouvons citer :

L'accès à l'eau (reconnu comme un droit de l'homme en 2010) est devenu une préoccupation pour une partie de l'humanité. La consommation d'eau insalubre est une des premières causes de mortalité dans le monde

Le réchauffement climatique qui aggrave la pauvreté en détruisant les sols cultivables. La dégradation environnementale provoque des déplacements de populations dus à la sécheresse, aux inondations, à la montée des eaux, .aux activités humaines liées à l'industrialisation, aux déboisements massifs et à l'accaparement des terres au profit des multinationales

La crise environnementale peut être aussi être pensée à partir du concept de vulnérabilité et de résilience

modélisation climatique l'ont conduit à s'intéresser plus particulièrement à la question de l'attribution des causes des changements climatiques

⁸ Dictionnaire Larousse

^{9 9} Serge PLANTON est ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts à Météo-France et responsable du groupe de recherche climatique au Centre National de Recherches Météorologiques (CNRM-GAME, Météo-France/CNRS). Ses recherches en

¹⁰ Martínez Alier, J., 2014, L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde, Paris, Les Petits Matins/Institut Veblen, Deuxième édition, 670 p.

face aux situations de risques et de catastrophes naturelles.

Elles peuvent aussi être regardées sur l'angle des droits humains, de la justice environnementale, du développement durable et de l'écologie politique. Ces articulations paraissent à la fois évidentes et

Ces articulations paraissent à la fois évidentes et d'une grande complexié.

Au niveau de la section de Toulouse

Dans notre commission, nous allons construire au niveau local une réflexion et des actions communes autour des droits humains et de l'écologie. Nous pensions à différentes idées qui pourraient traverser des questions sociales. Il pourrait peut-être être en lien avec nos différents groupes de travail (travail social, question des migrants, droits fondamentaux et libertés...)

Nous allons définir un objet ensemble autour des droits humains et de l'écologie qui ne soit pas de la recherche car l'Atecopol le fait déjà ni vraiment que de l'action peut-être une articulation entre les deux. Nous soutiendrons aussi la lutte contre le projet de déforestation à Lannemezan¹¹.

Dans la cite, le travail avec les partenaires ...

RESF31 (Réseau Education Sans Frontières)

Page Facebook RESF 31 et Twitter RESF 31

La Ligue des droits de l'Homme fait partie du Réseau Education Sans Frontière et défend, aux côtés des militants du RESF et de ses autres organisations membres, le droit pour tous les enfants à grandir et à étudier en France. Plusieurs événements et campagnes ont été organisés durant l'année :

- Rassemblement le 6 janvier en soutien à 8 familles menacées d'expulsion, avec 17 enfants scolarisés.
- Rassemblement le 27 janvier devant la Préfecture pour accompagner une délégation et dénoncer l'expulsion dans des conditions indignes de nombreuses personnes, parmi lesquelles des enfants, vers l'Albanie.
- Rassemblement devant la Préfecture le 4 mars, en soutien aux enfants de familles sans papiers scolarisés dans des écoles toulousaines.
- Rassemblement et manifestation le 15 juillet
- Soutien à des familles menacées de se retrouver à la rue au mois d'août.



Devant le tribunal administratif de Toulouse

Plusieurs mobilisations dans le cadre de la marche des Solidarités :

• Le 19 septembre à Toulouse

¹¹ https://www.touchepasamaforet.com/

- Le 3 octobre devant le Centre de Rétention Administrative de Cornebarrieu
- Le 17 octobre à Toulouse, pendant que certaines familles rejoignent la manifestation nationale à Paris
- Le 18 décembre, pour la journée internationale des migrant-es.



Campagne de sensibilisation et de mobilisation #DeconfinonsLeursDroits! sur les réseaux sociaux, en novembre et décembre, avec des publications régulières de photos de Ben Art Core sur le quotidien des familles sans papiers, exilées et réfugiées à Toulouse, ainsi que sur les actes de solidarité et les mobilisations.

Collectif du 20 juin

https://www.facebook.com/Collectif20JuinTlse/

Pour la quatrième année consécutive, une vingtaine d'associations toulousaines, dont la Ligue des droits de l'Homme, sont réunies au sein du Collectif du 20 juin pour promouvoir un accueil digne et chaleureux de toute personne venue d'ailleurs. L'objectif est de changer les regards, de faire disparaître les clichés, de valoriser tout ce que peuvent apporter les personnes exilées, réfugiées ou demandeuses d'asile afin de favoriser la rencontre.



Le collectif organisait jusqu'ici des événements festifs sur une ou plusieurs journées, autour du 20 juin. Cette année, la situation sanitaire ne permettant pas de

grands rassemblements, le collectif a opté pour une

Collectif Enfance 31

campagne virtuelle:

https://www.facebook.com/CollectifEnfance31/

Le Collectif Enfance 31 s'est constitué en mars 2015 pour alerter les pouvoirs publics sur la situation catastrophique de la prévention et de la protection de l'enfance sur le département : saturation des dispositifs, attente toujours plus longues pour des prises en charge sociales ou judiciaires, accueil inadapté aux besoins, faute de places dans les services sanitaires ou médicosociaux.

Il se compose de personnels syndiqués et non syndiqués du travail social, de l'éducation et de la protection de l'enfance, ainsi que de la Ligue des droits de l'Homme.

La demande du Collectif, dès 2015, était d'organiser avec les pouvoirs publics concernés des états généraux de la protection de l'enfance, afin de trouver ensemble des solutions aux insuffisances croissantes dans l'accompagnement des mineurs et des femmes avec enfants de moins de 3 ans et de réduire les délais pour bénéficier d'un suivi médico-social, sanitaire ou de mesures judiciaires.

Faute de réponse des pouvoirs publics à ses sollicitations répétées, le Collectif a organisé des forums sur ces questions en 2018, puis en 2019.

Le contexte sanitaire en 2020 n'a pas permis n'a pas permis la tenue des réunions publiques envisagées, notamment sur la réforme de la justice des mineurs. Le collectif a maintenu une activité de veille et a fait paraître un article dans la revue Lien Social.

Campagne contre le harcèlement sexiste dans les transports

La campagne contre le harcèlement sexiste dans les transports collectifs initiée en novembre 2016 par la LDH et démarrée en 2017 se poursuit.

Tisséo réorganise une campagne de communication chaque début d'année (affiches, autocollants, flyers...) et mène d'autres actions en cours d'année vers ses personnels et vers les usagers et usagères. Un groupe de pilotage se réunit chaque année auquel participe la LDH et trois autres associations : Osez le féminisme 31, AUTATE et Stop harcèlement de rue.



Cette année un groupe technique, où participe la LDH, s'est réuni 4 fois pour organiser un diagnostic en marchant sur la thématique du harcèlement sexiste; ce diagnostic devait se dérouler sur la station des Arènes avec trois groupes de femmes et d'adolescentes. L'objectif était de pouvoir proposer des améliorations à partir du vécu des femmes et des adolescentes fréquentant la station des Arènes. Une première date programmée en avril et une seconde en novembre ont dû être reportées en 2021 pour cause de confinement.

L'OPP (Observatoire des Pratiques Policières)



Créé il y a 4 années, l'Observatoire des Pratiques Policières créé par la LDH et la Fondation Copernic, auxquels s'est relié le SAF (Syndicat des Avocats de France) continue ses observations des manifestations toulousaines.

L'OPP est en lien avec les autres Observatoires qui observent Police et Gendarmerie au niveau national ; qu'ils se nomment Observatoire des pratiques policières, Observatoire des libertés publiques ou autres.

Les observateur-e-s sont reconnaissables par leurs chasubles jaune et bleu. Nous déclarons notre présence aux autorités chaque fois.

Notre page Facebook

https://www.facebook.com/ObservatoirePratiquesPolicieres31

• 2019 : Toulouse : un dispositif de maintien de l'ordre disproportionné et dangereux pour les libertés publiques, Rapport de l'Observatoire des Pratiques Policières de Toulouse, Mai 2017 - Mars 2019, Toulouse, LdH, Copernic, SAF, Lisst-Cers-Cnrs

(coordination : Welzer-Lang D., Gassiot P.) https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02103935

Nous avions créé l'OPP pour quelques mois, l'actualité (Les Gilets Jaunes...) nous a contraint à continuer... nous avons besoins de nouveaux et nouvelles observateur-e-s!

Notre mail: opptlse@gmail.com

La coordination toulousaine contre la loi Sécurité Globale

#StopLoiSécuritéGlobale

En prolongement de la cellule de veille mise en place par la section, et face aux débats au parlement sur la loi dite sur la Sécurité Globale, nous avons appelé à un rassemblement le 17 novembre 2020 au Monument des combattants à 18 heures. Cet appel fut largement relayé sur les réseaux sociaux.



A la différence du premier confinement et de l'atonie associative de l'époque, le nombre de personnes présentes, comme le nombre d'organisations, collectifs, et associations représentées nous ont étonné-e-s. Près de 2000 personnes, en plein (2ème) confinement ont bravé les interdits ou supposés les manifestations n'ont jamais formellement été interdites, à supposer qu'on respecte les « gestes barrière » — pour venir crier leur opposition aux lois liberticides. Qu'il s'agisse de la loi dite de Sécurité Globale ou les divers projets annoncés sur le fichage ou la loi qui devait s'opposer au séparatisme en stigmatisant les personnes de religion musulmane. A l'opposé de l'individualisme provoqué par le repli sur soi de mars, de la peur de l'Autre créée de toute pièce sous des prétextes sanitaires, Toulouse recréait du collectif. Et du collectif bien décidé à ne pas se laisser berner par une propagande mortifère.

Nous avons alors proposé aux organisations syndicales, aux partis politiques, aux divers collectifs s'opposant à ces textes de se réunir en coordination unitaire toulousaine. Celle-ci, encore existante en janvier 2021, rassemble entre 30 et 40 associations diverses (partis, syndicats, collectifs...) dont de nombreux nouveaux groupes (reporters journalistes, sites, artistes...). Après adaptation, Zoom est devenu un outil très utile au service des mobilisations.

Devant le focus exclusif mis sur l'article 24 de la loi par la Presse et le gouvernement, nous avons affirmé en décembre et réaffirmé en janvier qu'il était hors de question d'accepter la « surveillance généralisée instaurés par les drones et les caméras piétons, ou à la sélection des journalistes et des observateur-e-s des libertés publiques instaurée par le nouveau Schéma National de Maintien de l'Ordre. ».

STOP LOI

Coordination Stop Loi Sécurité Globale

COMMUNIQUE

Manifestation citoyenne samedi 12 décembre 2020 à 14h Métro Saint-Cyprien Toulouse continue à dire non à la proposition de loi dite de sécurité globale !

La loi dite de sécurité globale, dans la droite ligne du nouveau schéma national di favoriserait les violences policières et conduirait à l'impunité pour les policiers con A cela s'ajoutnet de nouvelles memers de fichage prévieus par décrot les convictions philosophiques et religieuses sont concernées. Cet arsenal législatif of conder d'un climats sécuritaire et automitaire installé par le povoré. Cet en proprietirés, pour comme le nouveau schéma du maintein de l'ordre et ces nouveaux de dos aux principes démocratiques du la défense des libertés publiques.

Cette proposition de loi doit être retirée.

A noter que malgré des analyses parfois (un peu) différentes sur la caractérisation de la période politique qui voit naître de multiples lois liberticides. sur les movens d'action à mettre en place, le collectif unitaire s'est révélé très efficace pour pouvoir discuter des actions communes. Etant bien entendu que chaque groupe peut aussi organiser d'autres actions contre ces lois. De multiples rassemblements, manifestations ont d'ailleurs existé en dehors des initiatives unitaires, venant bien monter la colère généralisée qu'a provoqué cette volonté d'utiliser les confinements sanitaires pour restreindre nos libertés publiques.

Les débats reprennent au Sénat en janvier, nous maintenons les mobilisations avec des manifestations les 16 et 30 janvier 2021.

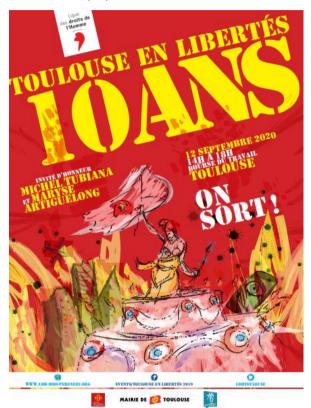
De nombreuses personnes (de la LdH entre autres) essayent de penser d'autres formes de mobilisations que les manifestations traditionnelles, notamment pour l'initiative du 30 janvier.

Les manifestations coordonnées par le collectif unitaire:

Les 26 novembre, 3 décembre, 5 décembre (avec la santé), 12 décembre 2020 et 16 janvier 2021.

Toulouse en Libertés : une 10ème édition perturbée

Le rendez-vous annuel de la section allait fêter son dixième anniversaire. Cette rencontre avec les Toulousain-e-s est désormais inscrite dans le paysage local comme un moment de citoyenneté et de convivialité, qui permet de faire connaître les actions



locales de la LDH.

Nous avions prévu de reprendre et de perfectionner la formule inaugurée en 2018 : un chapiteau (+ cellule de prison + buvette + animations) avec des stands et un forum, pour donner davantage de place à la rencontre et à la discussion avec le public. Une équipe d'étudiant-e-s en IUT *Information & communication* avait monté le projet, le programme et la communication.

La Covid-19 et l'état d'urgence sanitaire ont eu raison de la programmation initiale, le 1^{er} septembre 2019, 11h-19h, square Ch. De Gaulle.

Reporter? Annuler? Pouvait-on être totalement absent en 2020? Sachant que des subventions avaient été perçues, plutôt en augmentation par rapport aux années précédentes, et que certaines prestations avaient été réglées (restauration, buvette), nous avons profité de la possibilité d'hébergement offerte par la CGT pour organiser une version « couverte » et à participation limitée, samedi 12 septembre 2020 à la salle Jean Jaurès de la Bourse du Travail de Toulouse.



La journée a débuté une matinée d'échange et de convivialité avec nos partenaires autour d'un déjeuner. L'après-midi était consacré à une table ronde. Le parrainage de TEL 2020 était assuré par **Michel Tubiana**, président d'honneur de la LDH, et **Maryse Artiguelong**, vice-présidente de la LDH et de la FIDH, qui sont intervenu pour parler des politiques attentatoires à nos libertés et des technologies numériques au service de la surveillance généralisée.



La présence de partenaires a pu être maintenue : Librairie de la Renaissance, Amnesty International, RESF...

Cette formule de crise sanitaire a permis à la section de ne pas renoncer à ses engagements et, malgré une baisse sensible de présence des ligueurs et ligueuses, d'affirmer sa volonté de présence au cœur de la cité avec celles et ceux qui partagent ses valeurs et ses objectifs.

Nous avons espoir de revenir à une présence au centre-ville pour la 11^{ème} édition et TEL 2021 devrait se tenir le samedi 5 juin 2021 au Square Charles de Gaulle.

	Calendrier 2020		
		Janvier	
Lundi	06/01/2020	CQFD réunion - Obsèques Rémi Cochard (PN)	
Mercredi	08/01/2020	Bureau	
Jeudi	09/01/2020	Collectif du 20 juin	
Lundi	13/01/2020	Groupe Local Traitement Discrimination - réunion	
Mardi	14/01/2020	GT GID réunion GT radio Mon Païs création émission	
Mercredi	15/01/2020	Bureau	
Jeudi	16/01/2020	Réunion de travail avec Tisséo pour préparer un diagnostic en marchant sur les Arènes contre le harcèlement sexiste Réunion publique Non à la nouvelle prison de Muret	
Samedi	18/01/2020	Assemblée Générale LDH Région	
Lundi	20/01/2020	Réunion TEL	
Mercredi	22/01/2020	Section : La transformation du modèle social induite par le projet de réforme des retraites : du mutuel à l'individuel ? avec Marie-Laure Morin, Conseillère à la Cour de Cassation, Directrice de recherche au CNRS.	
Mercredi	29/01/2020	Réunion Trésorerie section	
		Février	
Mardi	04/02/2020	Collectif Enfance 31 1ère Emission radio Toulouse En Libertés : les pratiques policières	
Mercredi	05/02/2020	Bureau Réunion RESF	
Jeudi	06/02/2020	Réunion de travail avec Tisséo pour préparer un diagnostic en marchant sur les Arènes contre le harcèlement sexiste	
Samedi	08/02/2020	GT Prison : tractage au marché de Muret contre le projet de construction d'une 3ème prison	
Mardi	11/02/2020	Réunion TEL	

Mercredi	12/02/2020	Bureau Au Bijoux, UPT / LDH Observatoires des pratiques policières Camille Halut	
Jeudi	13/02/2020	Réunion LDH / MACIF sur l'organisation des cafés mutualistes	
Mercredi	26/02/2020	Réunion de présentation au lycée Stéphane Hessel dans le cadre du partenariat avec la Médiathèque de Toulouse et du projet « Reacciona Ara » Bureau + Section : « <i>Territoires et Démocratie</i> », avec Laure Ortiz, professeur agrégé des universités en droit public	
Jeudi	27/02/2020	Collectif du 20 juin	
		Mars	
Lundi	02/03/2020	EGM Réunion publique : Interpellation des candidats aux élections municipales Réunion TEL	
Mardi	03/03/2020	2nde Emission radio Toulouse En Libertés : Territoires et Démocratie	
Mercredi	04/03/2020	Rassemblement RESF Bureau	
Mardi	10/03/2020	Collectif Enfance 31.	
Mercredi	11/03/2020	Bureau	
Samedi	14/03/2020	Réunion bilan et demande de subvention	
Mardi	17/03/2020	Radio réunion préparation	
Mercredi	18/03/2020	Bureau en visio - Section annulation COVID	
Lundi	23/03/2020	Cellule de veille + Bureau	
Mercredi	25/03/2020	Cellule de veille + Bureau	
Lundi	30/03/2020	Cellule de veille + Bureau	
	Avril		
Mercredi	01/04/2020	Cellule de veille + Bureau	
		Ochdie de Vellie i Bareau	

	1	
Lundi	06/04/2020	Cellule de veille + Bureau
Mercredi	08/04/2020	Section en visioconférence "Gestion de la crise au niveau national et européen" - Michel Tubiana
Lundi	13/04/2020	Cellule de veille + Bureau
Mardi	14/04/2020	Visio Enfance 31
Mercredi	15/04/2020	Cellule de veille + Bureau
Lundi	20/04/2020	Cellule de veille + Bureau
Mercredi	22/04/2020	Section en visio-conférence "Surveillance de masse, application StopCovid" - Maryse Artiguelong
Jeudi	23/04/2020	Visio Comité Régional
Lundi	27/04/2020	Cellule de veille + Bureau
Mardi	28/04/2020	Visio Enfance 31
Mercredi	29/04/2020	Cellule de veille + Bureau
Jeudi	30/04/2020	Réunion en visio-conférence Accueil nouveaux adhérents
		Mai
Vendredi	01/05/2020	Manifestation du 1er mai
Lundi	04/05/2020	Conférence de presse Bureau + cellule de veille
Mercredi	06/05/2020	Section en visio-conférence "Individualisme et solidarité dans la gestion de l'épidémie de Covid-19" F. Butera et "La peur, l'irrationnel et les tentatives d'explications magiques" D. Welzer Lang
Lundi	11/05/2020	Bureau + cellule de veille
Mardi	12/05/2020	Visio Enfance 31
Mercredi	13/05/2020	Bureau
Jeudi	14/05/2020	Visio Collectif du 20 juin
Samedi	16/05/2020	Toulouse En Libertés - report COVID

Lundi	18/05/2020	Bureau + cellule de veille	
Mercredi	20/05/2020	Bureau + cellule de veille	
Vendredi	22/05/2020	Entretien « Avenir de la LDH »	
Lundi	25/05/2020	Bureau + cellule de veille	
Mercredi	27/05/2020	Bureau + section "Les usages du numérique à l'ère du confinement : de la surveillance à l'espace public numérique" par Nikos Smyrnaios, argumentaire contre StopCovid présenté par Pascal Nakache.	
		Juin	
Lundi	01/06/2020	Bureau + cellule de veille	
Mardi	02/06/2020	3ème émission radio Toulouse En Libertés : Etat d'urgence sanitaire à Toulouse	
Mercredi	03/06/2020	Bureau + cellule de veille	
Lundi	08/06/2020	Bureau + cellule de veille	
Mercredi	10/06/2020	Rassemblement contre les violences et les discriminations	
Lundi	15/06/2020	Bureau + cellule de veille	
Mercredi	17/06/2020	Bureau + section "Qui va éponger la dette ?" avec l'économiste F. Morin	
Samedi	20/06/2020	Journée internationale des réfugiés, interdiction du rassemblement par la Préfecture + intervention SUD RADIO PN	
Lundi	22/06/2020	Bureau + cellule de veille	
Mercredi	24/06/2020	Bureau + cellule de veille	
Jeudi	25/06/2020	Réunion CQFD	
Lundi	29/06/2020	Bureau + cellule de veille	
	Juillet		
Mercredi	01/07/2020	Section, prairie des filtres	

I		
Mercredi	03/07/2019	Bureau + cellule de veille
Mardi	09/07/2019	GT CQFD : diner échange avec les partenaires au restaurant les Folles Saisons
Mardi	23/07/2019	Réunion TEL
		Aout
Jeudi	06/08/2020	Réunion TEL2020
Jeudi	13/08/2020	Réunion TEL2020
Mercredi	19/08/2020	Réunion TEL2020
Jeudi	20/08/2020	Réunion TEL2020
Vendredi	28/08/2020	Réunion TEL2020
		Septembre
Mercredi	02/09/2020	Bureau
Jeudi	03/09/2020	Réunion régionale LDH
Mercredi	09/09/2020	Bureau
Samedi	12/09/2020	Toulouse En Libertés
Mercredi	16/09/2020	Bureau
Jeudi	17/09/2020	Réunion de travail avec Tisséo pour préparer un diagnostic en marchant sur les Arènes contre le harcèlement sexiste
Vendredi	18/09/2020	- GT CQFD : réunion avec Amir Toumi chef de service - Prévention Spécialisé du Mirail - Manifestation de soutien au quartier des Izards
Samedi	19/09/2020	Marche des Sans-Papiers à Toulouse
Mardi	22/09/2020	Réunion TEL
Mercredi	23/09/2020	Bureau + section Atelier d'écologie politique Atecopol avec Laure Teulières, maîtresse de conférence en histoire contemporaine à l'université Jean Jaurès
Samedi	26/09/2020	Convention LDH
	•	

Mardi	29/09/2020	Réunion RESF organisation marche
Mercredi	30/09/2020	Réunion trésorerie
		Octobre
Samedi	03/10/2020	AG radio Mon Païs Marche des Sans-Papiers : chaîne humaine devant le CRA
Mardi	06/10/2020	4ème émission radio Toulouse En Libertés : les quartiers populaires à Toulouse
Mercredi	07/10/2020	Bureau - Réunion de travail avec Tisséo pour préparer un diagnostic en marchant sur les Arènes contre le harcèlement sexiste
Samedi	10/10/2020	Formation régionale Droit de l'environnement avec Anne Gaudron et Julien Bétaille
Mercredi	14/10/2020	Bureau + section - « Quartiers populaires, quel accès aux droits pour ses habitantes et habitants ? Quelles entraves à la citoyenneté sociale et politique ? Quels enjeux pour les droits et la démocratie ? » avec Salah Amokrane, responsable du Tactikollectif – Militant associatif et politique
Vendredi	16/10/2020	Réunion GT Prison rencontre OIP et partenaires
Samedi	17/10/2020	Rassemblement collectif des sans papier
Mardi	20/10/2020	Réunion TEL
Mercredi	21/10/2020	Réunion trésorerie + Bureau
		Novembre
Lundi	02/11/2020	Cellule de veille
Mardi	03/11/2020	Réunion TEL
Mercredi	04/11/2020	Cellule de veille + bureau + formation nationale des Trésoriers
Lundi	09/11/2020	Cellule de veille
Mardi	10/11/2020	Radio Mon Païs La situation carcérale en temps de COVID

Mercredi	11/11/2020	Cellule de veille + bureau
Lundi	16/11/2020	Cellule de veille Cellule de veille Collectif du 20 juin
Mardi	17/11/2020	Rassemblement Stop loi sécurité globale
Mercredi	18/11/2020	Bureau + section présentation générale du texte, ainsi qu'un débat sur la « Sécurité Globale » avec Arié Alimi, avocat, membre du Bureau National de la LDH.
Samedi	21/11/2020	Conférence de presse coordination locale Stop Loi Sécurité Globale
Lundi	23/11/2020	Cellule de veille
Mercredi	25/11/2020	Réunion trésorerie LDH
Jeudi	26/11/2020	Manifestation Stop Loi Sécurité Globale
Samedi	28/11/2020	Réunion coordination locale Stop Loi Sécurité Globale
Lundi	30/11/2020	Cellule de veille / Réunion coordination locale Stop Loi Sécurité Globale
	•	Décembre
Mardi	01/12/2020	Réunion TEL
Mercredi	02/12/2020	Bureau / Réunion coordination Stop Loi Sécurité Globale
Jeudi	03/12/2020	Manifestation Stop Loi Sécurité Globale
Samedi	05/12/2020	Manifestation Stop loi sécurité globale
Lundi	07/12/2020	Bureau
Mardi	08/12/2020	Réunion coordination locale SLSG
Mercredi	09/12/2020	Report - Assemblée Générale LDH Toulouse
Samedi	12/12/2020	Conférence laïcité avec Jean Baubérot, Christian Eyschen, animation Pascal Nakache - Manifestation Stop Loi Sécurité Globale
Lundi	14/12/2020	Bureau

Mardi	15/12/2020	Réunion coordination locale SLSG
Jeudi	17/12/2020	Collectif Enfance 31
Vendredi	18/12/2020	Acte IV des sans papiers manifestation - Réunion GT manifester est un droit
Samedi	19/12/2020	Action artistique de rue et présence LDH